



27 juin 2016

Affaire Tarnac : y aura-t-il un procès pour terrorisme ?

Mardi 28 juin, la justice rendra sa décision sur le caractère terroriste ou non du procès à venir pour Julien Coupat et deux membres du groupe de Tarnac, poursuivis pour le sabotage de lignes TGV en 2008.

PAR RÉMI SULMONT, LOÏC FARGE

C'est l'épilogue d'une saga judiciaire et politique sans fin. Il y a un an, à la question « Est-ce qu'il s'agit d'acte de terrorisme ? », les juges d'instruction avaient répondu « non ». Non, « *l'affaire de Tarnac n'était finalement pas une affaire terroriste* ». Le parquet de Paris a protesté. C'est donc la cour d'appel de la chambre de l'instruction qui rendra une nouvelle décision mardi 28 juin en début d'après-midi. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura un procès Tarnac. Sauf non-lieu total (improbable) ou cassation, Julien Coupat notamment sera renvoyé devant un tribunal correctionnel pour « dégradations » et « association de malfaiteurs ». Il s'agira de déterminer si c'est lui et son ex-femme qui ont posé un crochet sur la caténaire du TGV-Est en novembre 2008. mais aussi de savoir si c'est eux qui ont provoqué le retard de milliers de passagers.

À ces actes de sabotage, faut-il ajouter la circonstance aggravante « d'entreprise terroriste » ? Réponse donc mardi après huit ans, dont six mois de prison pour Coupat, de rebondissements, de polémique ultra-médiatisée et de passion ultra-politisée.

Un contexte post-attentats

En 2008 (c'était quatre ans avant la guerre en Syrie), les jihadistes n'avaient pas frappé sur le territoire français. L'affaire de Tarnac revient donc dans le contexte bien différent de l'après-Charlie et de l'après-13 novembre. C'est notamment là-dessus que la défense du groupe de Tarnac argumente. Elle explique que la justice doit faire la différence entre des attentats jihadistes et du sabotage qui, dans ce cas (le crochet sur la caténaire) ne pouvait pas provoquer de déraillement ni mettre en danger de voyageurs, selon les experts ferroviaires.

« *Les attentats de 2015 mettent en évidence qu'avec Tarnac, la machine antiterroriste française a déraillé* », affirme **Laurent Borredon**, rédacteur en chef au *Monde*, l'un des meilleurs spécialistes de l'affaire. « *En 2008, on est dans un moment où le terrorisme venu de l'étranger est quasiment nul, le terrorisme basque ou corse n'est*

pas forcément extrêmement actif», explique-t-il. « Pour résumer, les services anti-terroristes ont du temps. Déclencher la machine anti-terroriste contre ce qui s'est appelé groupe de Tarnac à l'époque, c'est à la fois le fruit d'un choix politique, car il y a eu une excitation sur la notion d'ultra-gauche du côté du pouvoir, mais aussi d'un désœuvrement des services de police à l'époque », décrypte le journaliste.

« Aujourd'hui, après le 13 novembre, les services antiterroristes français traîneraient les pieds si on leur demandait de déployer autant de moyens sur un groupe comme Tarnac », ajoute Laurent Borredon. Cela étant, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) n'a pas tout à fait lâché le dossier Tarnac. Début juin, les services affirmaient (dans une note qui a fuité) que le « réseau de Julien Coupat, engagé contre la loi El Khomri, encourageait les émeutiers, sans prendre part aux exactions ».

Un procès en pleine campagne présidentielle ?

Une repolitisation du dossier est possible. En tout cas, Manuel Valls a mentionné le nom de Julien Coupat à l'Assemblée nationale mi-mai. *« Tous les casseurs trouveront la plus grande détermination de l'État, ces black blocs, ces amis de Julien Coupat, toutes ces organisations qui n'aiment pas la démocratie »,* a promis le Premier ministre.

« Casseur, Coupat, Tarnac, terrorisme : Manuel Valls a délibérément choisi de faire un amalgame entre au moment où la justice doit se prononcer », réplique **Marie Dosé**, une des avocates du groupe de Tarnac. *« C'est de l'opportunisme politique qui galvaude la lutte antiterroriste »,* accuse-t-elle.

Que la qualification terrorisme soit ou non retenue, si le calendrier judiciaire habituel est respecté, Julien Coupat et du groupe de Tarnac devraient comparaître dans la première moitié de l'année 2017. Donc en pleine campagne présidentielle. Les ingrédients d'un nouveau télescope sont réunis. ◆